



Gaspé, le 22 décembre 2015

Monsieur Hani Zayat
Directeur - Approvisionnement en électricité
Hydro-Québec Distribution
75, boul. René-Lévesque Ouest, 22^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande de report de l'Appel de propositions | A-P 2015-01 | éolienne - Îles-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (la Régie), en tant que partenaire local, vous demande de sursoir pour un an à l'Appel de propositions lancé le 23 octobre dernier. Cette demande s'appuie sur plusieurs facteurs actuellement hors de notre contrôle.

Dans un premier temps, le site identifié par la municipalité pour l'implantation du projet est considéré sous protection par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCP), mais il ne figure pas comme tel par la municipalité et, dans ce contexte, les autorisations requises pour réaliser des travaux sur cet emplacement seront pour le moins difficiles sinon impossibles à obtenir. Dans ce contexte des discussions doivent se poursuivre afin de dénouer cette impasse et nous n'entrevoions pas de solutions à court terme. Nous allons évidemment collaborer avec les instances concernées pour résoudre ces problèmes et nous vous tiendrons informé des développements dans ce dossier.

De plus, en tant que futur investisseur paritaire avec les soumissionnaires, nous avons été saisis de leurs préoccupations quant à l'imprécision des données de vent disponibles et à l'absence de données géotechniques relatives au site choisi pas la municipalité et identifié à l'Appel de propositions.

Ces derniers mentionnent à juste titre que les données de vent, bien que complètes, concernent un site de mesure installé à l'Île d'Entrée dans un contexte topographique différent et à près de cinquante kilomètres du site d'implantation prévu pour le projet. La transposition de ces données de vent, vers le site identifié, ne ferait qu'augmenter l'incertitude dans les analyses techniques et financières et ne peuvent qu'avoir un impact négatif sur la compétitivité et le réalisme des propositions. À cet égard, les promoteurs insistent sur l'importance de mener une campagne de mesure de vent d'une durée raisonnable pour permettre de supporter leur modèle financier. Par le passé, Hydro Québec Distribution exigeait une campagne qui comprenait au moins un hiver de mesure de vent, cette exigence apparaît toujours tout à fait appropriée et les délais impartis pour le dépôt des propositions devraient en tenir compte.

...2

L'absence de données géotechniques sur le site est aussi préoccupante. Bien que moins difficile à réaliser à court terme, cette activité essentielle devra être reportée le temps nécessaire pour trouver une solution à la localisation des éoliennes considérant les contraintes rencontrées.

Tous ces éléments militent en faveur d'un report de l'Appel de propositions. Afin de rendre justice à ce très beau projet, il faut se donner toutes les conditions favorables pour que celui-ci soit un succès.

En terminant, je voudrais vous signaler que la Régie en tant que partenaire à part entière du développement de ce projet est tout à fait disposée à procéder à la campagne de mesure de vent et aux relevés géotechniques pertinents. Par contre, dans le contexte où HQD ne s'engage à retenir aucune proposition, la Régie ne peut assumer le risque financier que représente ces études. Nous sommes, évidemment, disposés à discuter avec vous des modalités qui permettraient la réalisation de ces travaux préliminaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Scantland', with a stylized flourish at the end.

Gilbert Scantland

c. c. : Monsieur Louis Germain, Direction générale de l'électricité du MERN
Madame Luce Asselin, sous-ministre associée à l'Énergie